

DESTINATAIRE

A l'attention des membres du Conseil Municipal

À Moirans-en-Montagne
Le 9 décembre 2025

Objet : Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, en salle du Conseil, le :

Lundi 15 décembre 2025 à 18h30.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales et finances

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
- Aménagement des espaces publics Tranche 8 (rue du Jura et Allée des Lutins) : approbation du plan de financement
- Les Temps d'Art – Marché de travaux : avenants et marché de travaux complémentaire
- Tarifs municipaux 2026 et surtaxe eau potable
- Subventions communales 2025 – Solde
- Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement Exercice 2026
- Personnel :
 - o Rémunération des agents recenseurs
 - o Participation Employeur à la mutuelle complémentaire « Santé »

2. Terre d'Emeraude Communauté - Affaires générales

- Informations diverses

3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-Civil - Affaires Sociales

- Colis de Noël

Mairie

2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

Commission Education - Culture - Vie associative et sportive

- Spectacle scolaire du 15 décembre

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

- Rapport sur le Prix et la Qualité du service Eau Potable 2024 – VEOLIA
- Rapport sur le Prix et la Qualité du service Eau Potable 2024 – Syndicat de Vouglans
- Compte rendu annuel DSP Réseau de Chauffage 2024 – DALKIA

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Mise en lumière de Moirans-en-Montagne

4 - Questions diverses et communications

En vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire
Grégoire LONG

Mairie
2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

PROCURATION

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales).

Un même conseiller peut être porteur d'un seul pouvoir.

Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e) conseiller municipal de la commune de Moirans-en-Montagne, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à la salle du Conseil Municipal, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Signature

Mairie
2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

